

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'espace Culturel sous la présidence de Mr René JOURDAN

Date de convocation : 19 avril 2017

PRESENTS : *Mmes – Mrs - JOURDAN R.- DELEDDA R - FEVRIER E.- ARLON D - MERIC R. – BONIFAY C – MARTINEZ S - SERGENT C.- POUTET J - GUERIN J.- PORTE L – FAUVEL AM – PARIS F – JUANICO J – PASCAL A – BOUTEILLE A - CHARBONNIER E - DULIEUX I - QUAGHEBEUR S - MAGNALDI S.- FERRAND K. - LUQUET M. – DOSTES M.H.*

Avaient donné procuration en vertu de l'article L 2121.20 du Code Général
des Collectivités Territoriales =

Mr BONNET Olivier	à	Mme LUQUET Monique
Mr CORTI Cyril	à	Mme FEVRIER Eliane
Mme TERRAGNO Tamara	à	Mr FERRAND Karim
Mme JOURDAN Marie-Charlotte	à	Mme MAGNALDI Sandra

Absent excusé = Mr BENOIT Marc

Absents non excusés non représentés = Mr SORRENTINO Fabien

La séance est ouverte à 18h00.

Madame FEVRIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

QUESTION N°0 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2017 joint à la convocation est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

QUESTION N°1 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR = APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME ET DE SES ANNEXES

Invités,

Monsieur Michel GROS Président du Parc Naturel régional et Monsieur Alexandre NOËL Directeur du PNR ont assisté à cette séance du Conseil Municipal.

Le Maire a fait cette déclaration préliminaire :

« Mes chers collègues,

Nous arrivons ce soir à une étape importante dans la création du PNR de la Sainte-Baume. Le PNR, c'est quoi ? Un territoire rural avec ses richesses naturelles et culturelles mais

aussi habité, occupé par les activités économiques industrielles, artisanales, commerciales et agricoles. C'est donc un territoire qui vit mais qui doit être aussi protégé.

L'adhésion à notre Parc est volontaire, c'est le choix que nous avons fait en février 2012 en adhérant au Syndicat mixte de préfiguration. J'ai eu pendant le mandat précédent grand plaisir à travailler avec mes collègues également sensibilisés aux problèmes concernant notre environnement fragile parce-que très convoité.

J'ai pu apprécier la qualité des débats et la forte implication de notre Président, Michel GROS, Maire de la Roquebrussane qui nous fait l'honneur d'être présent ce soir. Je salue la compétence et le professionnalisme du directeur Alexandre NOËL et le remercie également pour sa présence.

Vous aurez le loisir de les questionner, ils sauront vous démontrer que la création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume sera bénéfique pour nous tous.

Depuis 2014 nous avons désigné pour nous représenter au Bureau du Syndicat, notre collègue Robert DELEDDA qui s'est beaucoup investi dans cette mission, il apportera sa contribution dans nos discussions.

Je considère que l'adoption de la Charte qui nous est proposée est un acte important qui certes nous engage mais aussi et surtout garantira pour le devenir de notre Territoire protection, un meilleur aménagement tout en assurant un développement économique et social.

C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que nous consacrons une séance de notre assemblée communale à cette unique question ».

Monsieur Michel GROS a confirmé le choix de la Cadière d'adhérer au projet et a rendu hommage à l'excellence des rapports de concertation avec son Maire René JOURDAN et rappelé combien la commune de la Cadière a toute sa place au sein de ce PNR. Il est revenu sur l'historique du projet qui date des années 1970, de sa relance dans les années 2000, des années 2010 à 2016 où il y a eu une concrétisation de vouloir ce Parc naturel régional, la constitution du syndicat mixte de préfiguration qui a eu pour mission l'élaboration d'un diagnostic partagé entre les 29 communes partenaires, la rédaction de la charte et en 2016, le projet de charte approuvé par le Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur.

Il a adressé de très vifs remerciements à Robert DELEDDA toujours présent aux très nombreuses et très longues réunions de travail sans oublier Jean-Claude MANTION qui adhère lui aussi à la réalisation de ce PNR. La diffusion d'un film a permis de découvrir, de visualiser la beauté des sites concernés et chacun aura pu comprendre combien le dialogue, le choix de définir tous ensemble « l'espace commun » sur les 84 000 hectares pour 58 000 habitants dans le périmètre du Parc était une obligation pour que au-delà de notre cycle actuel ce PNR perdure et s'enrichisse afin que les générations futures, elles aussi, bénéficient et profitent de ce territoire d'exception.

Le film s'est achevé à 18h30 sous les applaudissements nourris de tout le conseil municipal.

A la demande du Président, Monsieur GROS, le débat s'est instauré avec une première question de Louis PORTE « comment on délimite un parc » avec en réponse la nécessité d'une continuité écologique, un niveau de biodiversité remarquable la complémentarité emblématique des villages, ou les zones trop urbanisées ne sont pas intégrées. Joël POUTET a salué « ce très beau film qui donne envie d'aller voir sur place », le Président qui a fait le panégyrique de « La Cadière de renommée internationale pour ses vins » a expliqué aussi que ce PNR, ce territoire aura des conséquences positives indiscutables lors des fréquentations estivales avec des retombées commerciales dans toutes les communes. Daniel ARLON a questionné sur l'éventualité d'une signalétique spéciale, l'emplacement pour la pose des panneaux et demandé si la labellisation aura des conséquences positives. Le Président a annoncé qu'actuellement on travaille sur la signalétique, que l'ambiance paysagère compte énormément mais qu'au-delà des

15 années où nous aurons obtenu le label, il faudra poursuivre le travail pour les 15 années futures et le maintien du label. Joël POUTET a questionné sur la réglementation ou pas des cultures viticoles, de la qualité des produits phytosanitaires avec en réponse du Président que le Parc n'a pas le pouvoir, parfois la compétence pour imposer mais qu'il a des missions d'explication généralisée afin, à complété le Directeur du PNR, Monsieur NOËL, d'accompagner les agriculteurs, les convaincre à suivre une « marque PARC ».

Monsieur GROS a ajouté que lorsque le label sera acquis, « nous aurons la possibilité de nous mobiliser pour dénoncer et refuser des projets qui dénatureraient le PARC. Alain PASCAL s'est étonné que la carrière « Croque-figue, au pied du Parc qui le dénature, continue ».

Le Président a signalé que l'installation de cette carrière date de 2008, alors que n'existait pas le syndicat de préfiguration et qu'évidemment elle va perdurer.

Après la création du Parc, des moyens nouveaux devraient permettre de limiter d'autres impacts négatifs sur l'environnement. Renée MERIC a évoqué la construction des logements sociaux, le Président a dit que ces constructions étant obligatoires pour La Cadière, il faudrait pouvoir les intégrer le mieux possible. Alain BOUTEILLE a voulu connaître quel impact pécuniaire pour les Cadiériens d'être dans ce PNR. Monsieur GROS a annoncé une cotisation de 4 000 € et a ajouté que une dépense de 1 € pourrait procurer une rentrée de 10 €.

A 19h05, sans autre question, la parole a été donnée à Robert DELEDDA qui a lu le texte suivant

« La création des Parcs naturels régionaux date de plus de 50 ans (grâce à un décret signé le 6 mars 1967 par le Général de Gaulle créant les Parcs Naturels Régionaux) et, depuis une quarantaine d'années, le massif de la Sainte-Baume fait l'objet d'une réflexion en vue de la création d'un parc naturel régional (PNR)

Un PNR s'organise autour d'un projet de territoire construit sur la base d'un travail de concertation mené par le syndicat mixte de préfiguration, voulu par les élus, projet de territoire concerté de développement durable, fondé sur la volonté de protéger et de valoriser un territoire.

C'est « Un vrai projet de développement équilibré »

Cette charte, ambitieuse, est celle d'un territoire mais aussi une reconnaissance du caractère exceptionnel de ce territoire, tant dans sa dimension naturelle que dans sa dimension culturelle mais aussi un exemple de la force de l'engagement des collectivités territoriales. Elles ont su se mobiliser autour d'un projet commun, fédérateur, exigeant.

Mais cette charte, c'est avant tout la charte des communes, de la plus grande à la plus petite.

Aussi, si le PNR fédère toutes ses communes, volontairement engagées, et pour cela, je tiens tout particulièrement à remercier notre Maire René JOURDAN qui a souhaité et proposé au bureau, au comité syndical l'intégration de notre commune, notre village dans le périmètre du PNR sur la base d'un argumentaire incontestable sur des critères paysagers, écologiques, culturels, sur des critères aussi d'identité territoriale mais aussi et notamment sur des critères de sentiment d'appartenance ... n'oublions pas que notre commune La Cadière d'Azur comme le Beausset, et Le Castellet sont des communes fondatrices de la communauté de commune Sud Sainte-Baume, première intercommunalité du Var, ce qui atteste d'un sentiment fort d'appartenance de la commune à la Sainte-Baume... et cette proposition sur la base de ces éléments a été acceptée unanimement par les communes, les départements, la région et la préfecture.

Le contenu de cette charte concilie qualité de vie, préservation d'un patrimoine naturel et culturel contribuant à l'identité et à l'attractivité de notre région, de notre territoire...

La rédaction de cette charte et des documents associés, a été une remarquable aventure humaine, un formidable challenge grâce à ce que j'ai identifié comme 4 piliers ;

1^{er} Pilier : les élus membre du bureau et du comité syndical

2^{ème} Pilier : l'ensemble des partenaires qui nous ont accompagnés et qui accompagnent le Parc. Et je citerai le conseil de développement, ses 3 collèges composé des acteurs de la vie associative, les acteurs socio-professionnels mais aussi les personnes physiques habitants du territoire...

3^{ème} Pilier : c'est son Equipe... une belle équipe du PNR. Pluridisciplinaire, qui est composée de gestionnaires administratifs et financiers, de chargés de mission... d'agents compétents et très motivés. Cela a été une très grande chance pour nous. Cette équipe placée sous l'autorité du Président Michel GROS et sous la direction l'Alexandre NOËL... sans oublier les fonctionnaires territoriaux de la Région qui nous ont apportés leurs expériences et expertises... merci Michel et Alexandre de votre présence ce soir parmi nous.

4^{ème} Pilier : ce sont les élus des conseils régionaux, départementaux, des élus des communautés de communes et d'agglomérations, de la communauté urbaine, des élus des conseils municipaux qui a chaque étape du processus d'élaboration de cette charte ont voté majoritairement et/ou unanimement aux résolutions demandées.

Et ce soir, pour nous, je pense que c'est un moment que je considère historique car nous allons délibérer quant à notre approbation de la charte du Parc Naturel Régional et de ses annexes.

Le Maire a alors demandé au conseil municipal de se déterminer sur la charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et de ses annexes.

Adoptés à l'unanimité sous de vifs applaudissements spontanés.

La séance est levée à 19h20